
CAHIER DES CHARGES INFORMATIQUE

À L'ATTENTION DES DECLARANTS

COLLECTE

PROTIDE



Version : V 4.0
T13-037z

TABLE DES MATIÈRES

GLOSSAIRE	4
CORRESPONDANTS BANQUE DE FRANCE.....	5
1. PRÉAMBULE.....	6
1.1. ADÉQUATION AU CADRE DE COLLECTE.....	6
1.2. EXHAUSTIVITÉ DE LA POPULATION	6
1.3. CALENDRIER DE TRANSITION	6
2. ACTEURS.....	6
2.1. IDENTIFICATION.....	6
2.2. GESTION DES POPULATIONS.....	7
3. PRINCIPES DE LA COLLECTE	8
3.1. ALIMENTATION.....	8
3.2. GESTION	8
3.3. RELANCES.....	8
3.4. MODES DE TRANSMISSION.....	8
3.5. SÉCURISATION DES ÉCHANGES	9
3.6. CONSERVATION DES FICHIERS DE REMISE	9
4. PRINCIPES D'IMMATRICULATION.....	10
4.1. OBJECTIFS ET RÈGLES	10
4.2. MODALITÉS DE LA PROCÉDURE D'IMMATRICULATION	10
5. PRINCIPES DE DÉCLARATION	11
5.1. DÉFINITIONS.....	11
5.2. PÉRIODE DE RÉFÉRENCE.....	11
5.3. DÉLAIS DE DÉCLARATION.....	11
5.4. NOTION DE DÉCLARATION.....	11
5.5. NOTION DE REMISE	11
6. CARACTÉRISTIQUES DES FICHIERS DE REMISE	13
6.1. FICHER	13
6.2. FORMAT DES FICHIERS.....	13
6.3. FORMAT ET RÈGLES GÉNÉRALES DE CODAGE DES CHAMPS	14
6.4. CONTRÔLE DES REMISES.....	14
7. MODALITÉS DE DÉCLARATIONS.....	16
ANNEXES	17
I. DESCRIPTION DES FORMATS DE FICHIERS	18
II. FICHIERS XSD	24

Notes de diffusion

Version	Date	Objet de la version
1.0	28/03/2006	Première version
		Versions intermédiaires
4.0	04/02/2013	Refonte liée aux changements apportés au cahier des charges fonctionnel (version définitive mars 2013) et au recours au guichet ONEGATE comme canal unique de transmission des informations collectées.

Glossaire

Remettant	Acteur en charge des remises déclaratives PROTIDE
Déclarant	Acteur assujéti à la remise PROTIDE
Immatriculation	Phase d'attribution d'un identifiant PROTIDE par le Service des Titres
Habilitation	Phase d'enregistrement du droit d'accès du remettant à ONEGATE. Cette phase est commune à tous les modes de transmission
Accréditation	Phase d'enregistrement des liens Remettant-Déclarant dans PROTIDE

Correspondants Banque de France

Direction de la Balance des Paiements

Service des Titres (SDT)

Liste des correspondants : cf. cahier des charges fonctionnel

Rôle : Toutes questions relatives à l'accréditation et à l'immatriculation des déclarants et des remettants ainsi qu'à la mise en œuvre des dispositions du cahier des charges fonctionnel de la collecte PROTIDE et du cahier des contrôles simples.

Direction des Projets

Service de Développement pour les Études, les Statistiques et la Supervision prudentielle (SDESS)

Support ONEGATE

☎ 01.42.92.63.34

onegate-support@banque-france.fr

Rôle : L'interlocuteur des remettants pour les questions relatives aux conditions d'accès au guichet ONEGATE (gestion des identifiants et des mots de passe, suivi des rejets).

1. Préambule

L'objet du cahier des charges informatique est de fournir aux établissements déclarants et à leurs maîtrises d'oeuvre les règles de gestion et le format des données de la collecte PROTIDE.

La collecte PROTIDE (PROduction de statistiques de TItres en DÉtention) recense les titres détenus par les agents économiques résidents et non résidents, aux fins d'élaboration des comptes financiers nationaux de la position extérieure de la France, et d'alimentation de la base européenne sur les détentions de titres, conformément aux dispositions du règlement de la BCE n°1011/2012 du 17 octobre 2012 concernant les statistiques de détention de titres (article 1 note d'application relative à la collecte PROTIDE).

1.1. Adéquation au cadre de collecte

Se reporter au Cahier des Charges fonctionnel.

1.2. Exhaustivité de la population

Se reporter au Cahier des Charges fonctionnel.

1.3. Calendrier de transition

La présente version du cahier des charges informatique s'applique à toutes les échéances à compter du 31 décembre 2013 :

- Les derniers envois des PR01, PR02 et PR03 dans le format du cahier des charges informatique en vigueur jusqu'au 31 décembre 2013 concerneront l'échéance de la fin septembre 2013 ;
- Le premier envoi trimestriel PR03 France PPO/PCL ou PR01 PEA dans le nouveau format est attendu mi-janvier 2014 concernant les positions à fin décembre 2013 et les reclassifications relatives au quatrième trimestre de 2013 ;
- Le premier envoi mensuel simplifié PR03 PPO/PCL concernant les mois intermédiaires est attendu mi-février 2014 sur les positions de fin janvier 2014 et les reclassifications concernant le mois de janvier 2014 ;
- Le premier envoi du PPG est attendu début mars 2014 sur données de décembre 2013 ;
- Le premier envoi du PPP annuel dans sa nouvelle configuration ainsi que le nombre de compte-titres (NBR) est attendu en janvier 2014.

La phase d'homologation (tests externes) de cette collecte démarrera mi-novembre 2013.

2. Acteurs

2.1. Identification

2.1.1. Déclarant

Lorsque le déclarant est un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement, il est identifié par son code interbancaire (CIB) sur 5 positions numériques.

Lorsque le déclarant n'est ni un établissement de crédit, ni une entreprise d'investissement, il lui est attribué par la Banque de France un identifiant similaire au CIB ou au SIREN lors de la phase d'immatriculation. Ce code est purement fictif et ne saurait avoir d'autres fonctions, que celle d'identifier de manière unique le déclarant concerné.

Afin de permettre une distinction immédiate entre CIB réels et fictifs, un préfixe sur 1 position alphanumérique est attribué systématiquement à chacun des déclarants. Ce préfixe se voit affecter les valeurs 'E' (pour les véritables CIB) ou 'D' (pour les CIB fictifs).

Afin de tenir compte de la multiplicité des types d'organisations, il est nécessaire d'assigner un suffixe sur 2 positions alphanumériques au CIB du déclarant. Ce suffixe permet de distinguer un même déclarant remis par plusieurs remettants. Dans la plupart des cas, ce suffixe est à "00" (double zéro). Celui des déclarations des types de portefeuille « PPG » est à « 10 ».

2.1.2. Remettant

Lorsque le remettant est un établissement de crédit ou une entreprise d'investissement, il est identifié également par son code interbancaire (CIB) sur 5 positions numériques.

Lorsque le remettant n'est ni un établissement de crédit, ni une entreprise d'investissement, il lui est attribué par la Banque de France un identifiant similaire au CIB ou au SIREN lors de la phase d'immatriculation. Ce code est purement fictif et ne saurait avoir d'autres fonctions, que celle d'identifier de manière unique le remettant concerné.

Afin de permettre une distinction immédiate entre CIB réels et fictifs, un préfixe sur 1 position alphanumérique est attribué systématiquement à chacun des remettants. Ce préfixe se voit affecter les valeurs 'E' (pour les véritables CIB) ou 'D' (pour les CIB fictifs).

Afin de tenir compte également de la multiplicité des types d'organisations dans les relations entre remettants et déclarants, il est nécessaire d'assigner un suffixe sur 2 positions alphanumériques au CIB du remettant. Ce suffixe permet de distinguer ainsi chacun des remettants ayant même CIB. Dans la plupart des cas, ce suffixe est à "00" (double zéro).

2.2. Gestion des populations

Les accréditations en vigueur dans la collecte PROTIDE seront reconduites automatiquement pour l'ouverture de la nouvelle collecte issue du projet PROTID2.

Ces accréditations concernent uniquement l'agrément Remettant-Déclarant. Les habilitations permettant l'accès au portail ONEGATE seront traitées dans la note d'application sur les habilitations ONEGATE pour la collecte PROTIDE.

Les nouvelles accréditations se feront auprès du guichet PROTIDE. Tout remettant et tout déclarant est tenu d'informer le guichet PROTIDE des modifications affectant le processus de remise (remettant, correspondant, responsable, mode de remise et liste de déclarants gérés) avec un préavis de 3 mois.

La mise à jour de ces informations au sein du référentiel des remettants est réalisée par le guichet PROTIDE lors de la survenance des événements suivants :

- Demande d'accréditation d'un remettant respectivement d'un déclarant ;
- Modification de l'accréditation: coordonnées du remettant respectivement du déclarant et/ou correspondant respectivement du responsable, liste des déclarants gérés, changement de mandat entre déclarant et remettant.

Les formulaires d'accréditation dûment remplis sont transmis au guichet PROTIDE par courrier traditionnel ou courrier électronique.

3. Principes de la collecte

L'objectif de cette partie est de donner une vision de l'architecture fonctionnelle du futur système de collecte.

3.1. Alimentation

Le système d'information PROTIDE est alimenté principalement via les déclarations effectuées par les remettants.

Le système PROTIDE intègre un référentiel permettant d'identifier les déclarants, d'accréditer les remettants en charge de la déclaration, ainsi que d'effectuer le contrôle et le suivi des déclarations.

3.2. Gestion

Des procédures de contrôle automatisées sont mises en place à la Banque de France. Elles permettent de vérifier la qualité formelle et logique des déclarations reçues.

Chaque remise se verra attribuer un numéro de ticket par le guichet ONEGATE. Ce numéro de ticket doit être conservé et permet de suivre votre remise tout au long de sa prise en charge par le guichet. Chaque numéro de ticket est unique, et chaque remise se voit attribuer son propre numéro de ticket.

Les traitements de format et de contrôle seront effectués en 2 temps. Les déclarations en anomalie de format sont rejetées et les erreurs sont communiquées au moyen d'un compte-rendu de traitement émis par ONEGATE et disponible sur la messagerie applicative du guichet ONEGATE. Les déclarations en anomalie de contrôle feront l'objet d'un compte-rendu de collecte émis par PROTIDE qui sera rendu disponible sur la messagerie applicative du guichet ONEGATE dans un second temps.

Dans les 2 cas, le remettant sera notifié par email et devra alors renvoyer les déclarations corrigées. Cette remise corrective génèrera un nouveau numéro de ticket associé.

3.3. Relances

Pour l'ensemble des remises excepté pour les remises des Portefeuilles Propres des grands Groupes.

À J+10 jours ouvrés fin de période, donnent lieu à un rappel auprès des remettants les déclarations dans l'un des cas suivants : déclaration non reçue par ONEGATE, dernière déclaration rejetée, dernière déclaration en anomalie.

De J+15 à J+24 jours ouvrés fin de période, une relance quotidienne est effectuée. Cette relance concerne les déclarations dans l'un des cas suivants : déclaration non reçue par ONEGATE, dernière déclaration rejetée, dernière déclaration en anomalie. Les relances ne portent que sur la période de référence (cf. §5.2).

Pour les remises des Portefeuilles Propres des grands Groupes le délai porté à j+58 jours pour les rappels et de J+63 à J+72 pour les relances quotidiennes.

À partir de 2016 ce délai sera porté à j+43 jours pour les rappels et de J+48 à J+57 pour les relances quotidiennes.

L'annexe I donne les détails sur les fichiers de relance.

3.4. Modes de transmission

Les données requises dans le cadre de cette enquête sont télétransmises via :

- Un moniteur de transfert de fichiers (PACIFIC)
- Une télétransmission par Webservice
- Un téléchargement du fichier sur le guichet ONEGATE

Les modalités de transmission et d'utilisation de l'outil seront précisées dans le manuel d'utilisation ONEGATE pour la collecte PROTID2.

Le choix du support de transmission est effectué par le remettant lors de son habilitation auprès du guichet ONEGATE.

3.5. Sécurisation des échanges

Il n'est pas prévu de mesure de sécurisation spécifique des flux de données échangés dans le cadre de la remise par moniteur de transfert de fichiers.

La remise par le guichet ONEGATE permet quand à elle une sécurisation des échanges en offrant des échanges sécurisés avec le guichet par l'utilisation du protocole HTTPS ainsi qu'une authentification par login et mot de passe.

3.6. Conservation des fichiers de remise

3.6.1. Archivage des remises

Les déclarants devront prendre les dispositions nécessaires pour archiver les quatre dernières remises trimestrielles, ou 12 dernières remises mensuelles, et être en mesure, le cas échéant, de les restituer en tout ou partie à la Banque de France, dans un délai maximum de deux semaines.

3.6.2. Documentation de la collecte

Les déclarants devront pouvoir sur demande indiquer les règles de gestion ayant présidé à la confection des statistiques des 12 dernières remises trimestrielles, ou 36 dernières remises mensuelles.

4. Principes d'immatriculation

4.1. Objectifs et règles

4.1.1. But de l'immatriculation

Le but de l'immatriculation est de recenser la population des remettants. Ce recensement permet également de prendre connaissance de la répartition des établissements de crédit dépositaires entre les différentes conservations de titres (et donc de recenser la population des déclarants). Au final, la phase d'immatriculation permet de vérifier si les remettants sont bien *habilités* par les déclarants à échanger des informations avec la Banque de France.

L'immatriculation auprès du guichet PROTIDE est une procédure obligatoire sans laquelle il n'est pas possible de remettre des déclarations à la Banque de France.

Elle permet à la Banque de France de prendre connaissance des différents intervenants afin de pouvoir les contacter dans le cadre des demandes correctives (cas de rejet lors des contrôles) et des relances (gestion des déclarations manquantes). Ces informations serviront de base à la constitution des référentiels mis en œuvre lors des contrôles (cf. §6.4).

4.1.2. Règles générales

Ces règles, simples, permettent d'assurer la cohérence du système d'information :

- Aucune remise ne sera acceptée d'un remettant non habilité auprès du guichet ONEGATE ;
- Si un remettant habilité auprès du guichet ONEGATE remet des déclarations relatives à des déclarants pour lesquels il n'a pas été accrédité, celles-ci seront rejetées par PROTIDE ;
- Le délai d'immatriculation est au minimum de 3 mois.

4.2. Modalités de la procédure d'immatriculation

Les modalités d'immatriculation seront détaillées dans un document séparé (cf. Mise en œuvre des droits de déclaration à la collecte PROTIDE via le guichet ONEGATE). Ce document contiendra les modalités de demandes d'immatriculation et d'accréditation à PROTIDE. Ainsi que celles d'habilitation au guichet ONEGATE.

Un user et un mot de passe ONEGATE d'homologation et de production seront communiqués à l'ensemble des remettants passant actuellement par GFIN. Toutes les accréditations Remettant-Déclarant valides au 31 décembre 2013 seront reconduites.

5. Principes de déclaration

L'objectif de ce paragraphe est de présenter les éléments structurant le processus de déclaration. Ces éléments sont la définition de la période de référence, les délais de déclaration et les notions de déclaration et de remise.

5.1. Définitions

Nous parlerons indifféremment de « **fichier** » et de « **remise** ». Une **déclaration** est l'ensemble des informations relatives à un déclarant. Un fichier (ou une remise) est un ensemble de déclarations.

5.2. Période de référence

La période de référence est la période sur laquelle s'appuie la déclaration (*i.e.* remise – cf. §5.4). Il s'agit de la dernière période (mensuelle ou trimestrielle ou annuelle) qui vient de s'achever. Les données ont été élaborées sur la base de cette période.

5.3. Délais de déclaration

Se reporter au cahier des charges fonctionnel

5.4. Notion de déclaration

5.4.1. Déclaration complète

Une déclaration est complète pour une échéance lorsqu'elle satisfait à deux conditions:

- Elle contient tous les documents attendus (PR03 et PR01 pour les remises trimestrielles et PR03 pour les remises mensuelles, si le déclarant a cessé toute activité, il n'y a pas de remise) ;
- Elle ne comporte pas d'erreur telle que définie dans le cahier des contrôles simples et le manuel utilisateur ONEGATE.

5.4.2. Déclaration rejetée

Une déclaration est rejetée pour une échéance lorsqu'elle ne contient pas tous les documents attendus (*i.e.* PR01 et PR03 pour une remise trimestrielle ou qu'elle comporte une erreur telle que définie dans le cahier des contrôles simples et le manuel utilisateur ONEGATE).

5.5. Notion de remise

La remise est le fichier transmis de manière périodique à la Banque de France. Cette remise subit des contrôles applicatifs destinés à vérifier sa validité. Il est possible de classer le statut des remises selon les trois modalités ci-dessous.

5.5.1. Remise complète.

Une remise est complète pour une échéance lorsqu'elle satisfait à trois conditions :

- Elle contient tous les établissements déclarés lors de l'accréditation ;
- Elle n'est pas rejetée *i.e.* pas d'erreur telle que définie dans le cahier des contrôles simples et le manuel utilisateur ONEGATE ;
- Aucune de ses déclarations n'est rejetée.

5.5.2. Remise partielle.

Une remise est partielle pour une échéance lorsqu'elle satisfait à au moins une des deux conditions :

- La remise ne contient pas la totalité des établissements déclarés lors de l'accréditation. Il peut s'agir d'un premier envoi ou d'une remise corrective ;

NB: Si une remise porte sur des établissements déjà transmis et acceptés par la collecte PROTIDE, ceux-ci seront de nouveau contrôlés.

- Une déclaration au moins est rejetée.

Le remettant n'a donc pas l'obligation d'envoyer en une seule fois les informations de tous les déclarants définis lors de l'accréditation. Si un nouvel envoi est fait par un même remettant pour un même déclarant, c'est ce nouvel envoi qui fait foi.

5.5.3. Remise rejetée.

Une remise est rejetée pour une échéance si elle contient au moins une erreur telle que définie dans le cahier des contrôles simples et le manuel utilisateur ONEGATE. Le rejet de la remise entraîne le rejet de toutes les déclarations présentes dans cet envoi.

6. Caractéristiques des fichiers de remise

L'objectif du paragraphe suivant est de décrire les caractéristiques physiques et logiques des fichiers contenant les données collectées par la Banque de France dans le contexte de la Détenation des titres. Ces caractéristiques sont totalement indépendantes des modalités de télétransmission.

6.1. Fichier

Une remise correspond à un fichier (au sens du fichier de données télétransmis). Elle ne comporte que les données :

- Déclarées par un même remettant
- Portant sur une même période statistique
- Contenant dans chaque déclaration, le document PR01 et PR03 pour les remises trimestrielles et PR03 pour les remises mensuelles.

Par ailleurs, la date et l'heure de création de la remise ainsi qu'un numéro d'ordre (initialisé à 1 à chaque début de période, incrémenté de 1 à chaque émission par le remettant pour une même période) permettent d'assurer le suivi de la collecte, tant du côté du remettant que de celui de la Banque de France. Le numéro d'ordre attribué par le remettant est repris dans le compte-rendu de collecte qui lui est envoyé en retour de la remise. Pour une même période, l'incrément du numéro d'ordre doit se poursuivre indifféremment de l'environnement (test 'T' ou production 'P', voir §6.2.2) Le numéro d'ordre est sur 9 positions maximum.

Lors des contrôles effectués en réception à la Banque de France, seuls les fichiers présentant une erreur telle que définie dans le manuel utilisateur ONEGATE sont rejetés). Ils doivent alors faire l'objet d'un nouvel envoi après correction.

6.2. Format des fichiers

Le format de fichier retenu pour les remises est le XML. La Banque de France fournit le fichier XSD de référence (aussi appelé « schéma ») afin que les remettants puissent s'y conformer (cf. annexe II « tcc.xsd »).

6.2.1. Format du fichier de remise

Le format du fichier de remise est indépendant du support de transmission utilisé par le remettant.

L'annexe I « Fichier de remise » explicite les différents champs attendus pour une remise.

Le fichier XSD de référence se trouve en annexe II (cf. « tcc.xsd »).

6.2.2. Fichiers de tests

L'habilitation au guichet ONEGATE s'accompagne de tests de remise. Ces tests permettent aussi bien de valider les fichiers produits chez les remettants que le mode de transmission (cf. §3.4). Cette procédure est également employée en cas de changements liés à la télétransmission.

Pour effectuer un test, le remettant doit se connecter à l'environnement d'homologation ONEGATE. Et renseigner l'indication d'environnement – 'T' pour test - figure entre les balises <env> et </env> (chemin complet : protide/info/env).

Les fichiers de tests doivent se conformer exactement aux indications données dans l'annexe I (i.e. présence effective des champs obligatoires, longueur des champs respectée, valeur des champs incluse dans la liste de valeurs prédéfinies).

6.3. Format et règles générales de codage des champs

Les règles de codage des champs constituant les enregistrements des fichiers de déclaration sont à respecter strictement :

- Tous les montants d'encours et de reclassifications sont exprimés en milliers d'euros sans décimale. Les encours peuvent être positifs ou nuls. Les reclassifications peuvent être positives ou négatives.
- Zone alphanumérique : les caractères autorisés sont ceux du jeu de caractères ASCII.
- Les champs non renseignés (i.e. valeur vide) ne devront pas apparaître dans le fichier.
- Le fichier XML doit être encodé en UTF-8 sans BOM (UTF-8, pour « UCS transformation format 8 bits », BOM pour Byte Order Mark »). Attention, le codage UTF-8 standard avec BOM rajoute un caractère en début de fichier

6.4. Contrôle des remises

Ces contrôles visent à valider la structure des informations transmises et à vérifier l'intégrité de la remise .

6.4.1. Les différents niveaux de contrôles

Deux types de contrôles sont à distinguer : les contrôles de remise et les contrôles de collecte.

1. Le non-respect des contrôles de remise entraînera un rejet systématique du fichier remis.

Les contrôles de remise portent sur :

- La structure du fichier XML (i.e. le fichier XML est-il bien formé ?) ;
- L'habilitation du remettant.

Le traitement de contrôle se termine à la première erreur. Ces contrôles feront l'objet d'un compte-rendu de traitement en retour de ONEGATE, accessible via le suivi de la remise. Le remettant doit entreprendre les actions correctrices avant de réémettre les remises concernées vers la Banque de France.

2. Les contrôles de collecte portent sur :

- L'accréditation du remettant aux différents déclarants ;
- La cohérence intra-champ (format du champ, valeur appartenant à la nomenclature prédéfinie) ;
- La cohérence inter-champs (par exemple vérifier que le portefeuille annuel des personnes physiques et le nombre des comptes titres ne sont déclarés qu'en décembre).

Le traitement de contrôle se poursuit pour les contrôles de collecte. Toutes les erreurs constatées sont consignées au remettant par le biais du compte-rendu de collecte qui est mis à sa disposition en retour. Le remettant doit entreprendre les actions correctrices avant de réémettre les remises concernées vers la Banque de France.

Le compte-rendu de collecte reprend les numéros d'enregistrements (balise XML « id », voir annexe I) de chaque ligne comportant des erreurs, et détaille la liste des erreurs associées à l'enregistrement. Le cahier des contrôles simples donne les détails des erreurs possibles.

6.4.2. Type de restitution

Il existe trois types de restitutions. Ces trois restitutions sont rendues disponibles dans la messagerie applicative du guichet ONEGATE (cf. manuel utilisateur ONEGATE). Il n'y aura plus de restitution via PACIFIC.

- Un accusé de réception qui confirme la bonne réception d'une remise dans le guichet ONEGATE et communique le numéro de ticket ONEGATE attaché à cette remise.
- Le compte rendu de traitement retrace le résultat des contrôles de remise, le résultat est soit l'acceptation de la remise soit son rejet intégral avec le motif afférent. Dans ce dernier cas, le second compte rendu n'est pas disponible.
 - le compte-rendu est établi quelque soit le statut de la remise.
- Le compte rendu de collecte, au format XML, détaille le résultat des contrôles logiques, selon les modalités décrites ci-après :
 - le compte-rendu est établi quel que soit le statut de la remise ;
 - Le compte-rendu détaille les erreurs relatives aux enregistrements : plusieurs erreurs peuvent être reportées pour un même enregistrement (principalement dû au fait qu'un enregistrement comprend plusieurs champs).

7. Modalités de déclarations

Toutes les déclarations doivent être adressées au guichet ONEGATE. L'interlocuteur des remettants pour les questions relatives aux conditions d'accès au guichet ONEGATE (gestion des identifiants et des mots de passe, suivi des rejets) est la plateforme technique ONEGATE. Toutes les autres questions sont traitées avec le guichet PROTIDE, au Service des titres, Direction de la balance des paiements.

La documentation de référence sur ce point est la suivante :

- Mise en œuvre des droits de déclaration à la collecte PROTIDE via le guichet ONEGATE ;
- Note d'application A2A ONEGATE pour la collecte PROTIDE ;
- Manuel d'utilisation ONEGATE pour la collecte PROTIDE.

Annexes

I. Description des formats de fichiers

La structure des enregistrements est détaillée ci-après.

Fichier de remise

Pour plus de précisions sur le fichier XSD de référence, se reporter à l'annexe II.

Le fichier de remise comporte une section « info », permettant d'identifier les données techniques d'une remise, dont la structure est la suivante :

Donnée	Désignation	Balise XML	Format	Valeur
N° envoi remise	Indique le rang de la remise envoyée.	numEnvoi	integer	
Date arrêté	Identifie la date de fin de la période de référence.	dateArrete	string(6)	Format AAAAMM
Date et heure création remise	Date de création de la remise.	dateCreation	dateTime	
Environnement	Fichier de production ou de test.	env	string(1)	
Correspondant	Nom de l'unique correspondant avec la Banque de France.	correspondant	String	

Le fichier de remise comporte une section « infoRem », permettant d'identifier le remettant, dont la structure est la suivante :

Donnée	Désignation	Balise XML	Format	Valeur
Préfixe CIB	Préfixe du CIB identifiant si le remettant est un EC / EI ou non.	prefixe	string(1)	'E' – EC ou EI- ou 'D' – sinon
CIB	Code interbancaire du remettant communiqué lors de l'accréditation. Pour certain cas particulier, le code SIREN communiqué lors de l'accréditation.	cib	string(20)	
Suffixe CIB	Complète le code interbancaire pour identifier des remettants de même CIB.	suffixe	string(2)	Ce suffixe est fourni par la Banque de France lors de l'accréditation

Par déclarant :

La section « infoDec » permet d'identifier chaque déclarant :

Donnée	Désignation	Format	Valeur
Préfixe CIB	Préfixe du CIB.	prefixe	'E'
CIB	Code interbancaire du déclarant communiqué lors de l'accréditation. Pour certain cas particulier, le code SIREN communiqué lors de l'accréditation.	cib	string(20)
Suffixe CIB	Complète le code interbancaire pour identifier des déclarants remis par plusieurs remettants.	suffixe	string(2) Ce suffixe est fourni par la Banque de France lors de l'accréditation

La section « data » regroupe les deux documents suivants :

- encours agrégés
- encours TpT

La colonne « Présence » pourra prendre les valeurs suivantes :

- **O** : pour obligatoire,
- **N** : pour non obligatoire (i.e. la présence est fonction des valeurs des autres champs),

- encours agrégés (PR01)

Donnée	Balise XML	Format	Présence	Valeur
N° d'enregistrement	id	integer	O	Commence à 1 pour chaque fichier.
Type de portefeuille	tp	string(3)	O	PCL
Type de détention	tD	string(3)	O	PEA PPP NBR
Secteur Détenteur	sD	integer	O	1000 1100 1220 1221 1229 1230 1231 1232 1239 1240 1249 1250 1251 1311 1312 1313 1314 1400 1500 2000 2010 2020 2030 2021 2022 2023 2030 2041 2042 2050 2051
Zone géographique Détenteur	zD	string(2)	O	F1 ZE ZU ZR
CSP détenteur	cD	string(3)	N	S01 S02 S03 S04 S05 S06 S07 S08 S09 S10
Age du détenteur	aD	integer	N	18 25 35 45 55 65 99
Tranche de Montant	tM	integer	N	1 à 7
Nature d'instrument	nI	string(3)	N	ACO ANC OMR OAR OOR ODR OLR OFR ONR FID TIC
Maturité	ma	string(2)	N	AC A2 A3
Monnaie	mo	string(3)	N	EUR DEV
Zone géographique émetteur	zE	string(2)	N	F1 ZE ZU ZR
Encours de fin de période	eR	integer	N	
Nombre de comptes titres	nC	integer	O	
Reclassification	rE	integer	N	

- encours Titre par Titre (PR03)

Ce document est décomposé en deux niveaux. Le premier contient les informations descriptives du titre, qui sont identiques pour un même code ISIN :

Donnée	Balise XML	Format	Présence	Valeur
N° d'enregistrement descriptif	id	integer	O	
Isin	is	string(12)	O	
Libellé	lb	string(30)	O	
Nature d'instrument	nI	string(3)	N	ACO ANC OMR OAR OOR ODR OLR OFR ONR FID TIC
Maturité	ma	string(2)	N	A0 A1 A2 A3
Monnaie	mo	string(3)	N	Code ISO 4217
Pays émetteur	pE	string(2)	N	Code ISO 3166+ pseudo-codes ISO pour les organismes internationaux
Secteur émetteur	sE	integer	N	1000 1220 1221 1230 1231 1240 1250 1311 1312 1313 1314 1100 1500 2000 2010 2020 2030 2040 2050

Le second niveau contient les informations sur la détention et l'encours du titre, qui peuvent varier pour un même code ISIN :

Donnée	Balise XML	Format	Présence	Valeur
N° d'enregistrement	id	integer	O	
Type de portefeuille	tP	string(3)	O	PPO PCL PPG
Type de détention	tD	string(3)	O	DCL PPE NPU TRP TEP TDP TPR DTE ADT MCI PAS
Secteur Détenteur	sD	integer	O	1000 1220 1221 1229 1230 1231 1232 1239 1240 1249 1250 1251 1311 1312 1313 1314 1100 1400 1500 2000 2010 2020 2021 2022 2023 2030 2041 2042 2050 2051
Pays du détenteur	pD	string(2)	O	Code ISO 3166 + pseudo-codes ISO pour les organismes internationaux
Seuil de détention	sl	string(2)	N	ID IP
Pays de Contrepartie	pC	string(2)	N	Code ISO 3166 + pseudo-codes ISO pour les organismes internationaux
Nombre de titres	nT	double	O	
Montant de l'encours de fin de période	mE	integer	O	
Reclassification	rE	integer	N	

Cette séparation du document PR03 en deux niveaux permet de ne pas répéter inutilement les informations descriptives du titre. Chaque balise « id » de ces deux niveaux doit être unique, ceci afin de garantir la lisibilité du compte-rendu (qui regroupe les erreurs selon l'id).

Compte-rendu

Afin de maintenir une homogénéité dans le format des échanges avec les remettants, le format XML est utilisé pour envoyer les comptes-rendus. Pour plus de précisions sur les règles de ces formats, se reporter au chapitre 0 relatif aux formats et aux règles générales de codage des champs.

Le compte-rendu envoyé au remettant comporte lui aussi une section « info », dont la structure est la suivante :

Donnée	Désignation	Balise XML	Format	Valeur
N° envoi remise ★*	Indique le rang de la remise envoyée.	numEnvoi	integer	
Date arrêté ★	Identifie la date de fin de la période de référence.	dateArrete	string(6)	Format AAAAMM
Date et heure création remise ★	Date création de la remise.	dateCreation	dateTime	
Environnement ★	Fichier de production ou de test.	env	string(1)	
Statut de la remise	Indique si la remise est acceptée ou rejetée.	statut	string(1)	'O' remise sans erreur 'N' remise avec erreur
Nbe d'erreurs signalées	Nombre enregistrements en erreur.	nbErr	integer	de 0 à n
Date et heure compte-rendu	Date création du compte-rendu.	dateCR	dateTime	
Erreurs	Liste des erreurs au niveau de la remise.	erreurs	liste	voir plus bas

★ La donnée provient de la section « info » du fichier remis.

Le compte-rendu envoyé au remettant comporte lui aussi une section « infoRem », dont la structure est la suivante :

Donnée	Désignation	Balise XML	Format	Valeur
Préfixe CIB	Préfixe du CIB identifiant si le remettant est un EC / EI ou non.	prefixe	string(1)	'E' – EC ou 'EI' – EI ou 'D' – sinon
CIB	Code interbancaire du remettant communiqué lors de l'accréditation Pour certain cas particulier, le code SIREN communiqué lors de l'accréditation.	cib	string(20)	
Suffixe CIB	Complète le code interbancaire pour identifier des remettants de même CIB.	suffixe	string(2)	Ce suffixe est fourni par la Banque de France lors de l'accréditation
Erreurs	Liste des erreurs au niveau du remettant.	erreurs	liste	voir plus bas

★ La donnée provient de la section « infoRem ».

* La donnée provient de l'enregistrement en-tête remettant.

Pour chaque déclarant ayant au moins une erreur dans sa déclaration, nous reprenons la partie contenant les informations permettant de l'identifier (section « infoDec ») :

Donnée	Désignation	Balise XML	Format	Valeur
Préfixe CIB	Préfixe du CIB.	prefixe	string(1)	'E'
CIB	Code interbancaire du déclarant communiqué lors de l'accréditation. Pour certain cas particulier, le code SIREN communiqué lors de l'accréditation.	cib	string(20)	
Suffixe CIB	Complète le code interbancaire pour identifier des déclarants remis par plusieurs remettants.	suffixe	string(2)	Ce suffixe est fourni par la Banque de France lors de l'accréditation
Erreurs	Liste des erreurs au niveau du déclarant.	erreurs	liste	voir plus bas

★ La donnée provient de la section « infoDec »

Pour chaque document (i.e. PR01, et PR03) d'un déclarant, ayant au moins une erreur dans sa déclaration, nous reprenons les informations suivantes :

Donnée	Désignation	Balise XML	Format	Valeur
N° enregistrement en erreur ★	N° enregistrement en erreur.	id	integer	
Erreurs	Liste des erreurs au niveau de l'enregistrement.	erreurs	liste	voir plus bas

★ La donnée provient du volet concerné de la section « data »

la balise XML « erreurs » contient une liste de balises « err », se décomposant de la manière suivante :

Donnée	Désignation	Balise XML	Format	Valeur
Code erreur	Code de l'erreur.	code	string(4)	Cf. tables des erreurs
Libellé erreur	Libellé in extenso de l'erreur.	libelle	string(100)	Cf. tables des erreurs

L'annexe II donne le détail du schéma pour les comptes-rendus.

Fichier de relance

Les fichiers de relance comportent les informations suivantes :

Donnée	Désignation	Balise XML	Format	Valeur
Préfixe CIB	Préfixe du CIB identifiant si le remettant est un EC / EI ou non.	prefixe	string(1)	'E' – EC ou EI- ou 'D' – sinon
CIB	Code interbancaire du remettant communiqué lors de l'accréditation. Pour certain cas particulier, le code SIREN communiqué lors de l'accréditation.	cib	string(20)	
Suffixe CIB	Complète le code interbancaire pour identifier des remettants de même CIB.	suffixe	string(2)	Ce suffixe est fourni par la Banque de France lors de l'accréditation

Pour chaque déclarant dont la déclaration est manquante :

Donnée	Désignation	Balise XML	Format	Valeur
Préfixe CIB	Préfixe du CIB.	prefixe	string(1)	'E'
CIB	Code interbancaire du déclarant communiqué lors de l'accréditation. Pour certain cas particulier, le code SIREN communiqué lors de l'accréditation.	cib	string(20)	
Suffixe CIB	Complète le code interbancaire pour identifier des déclarants remis par plusieurs remettants.	suffixe	string(2)	Ce suffixe est fourni par la Banque de France lors de l'accréditation

Par déclarant :

Période (date d'arrêt) sous revue pour laquelle il manque un envoi :

Donnée	Désignation	Balise XML	Format	Valeur
Date arrêté	Identifie la date de fin de la période de référence.	dateArrete	string(6)	Format AAAAMM

L'annexe II donne le détail du schéma pour les fichiers de relance.

II. Fichiers xsd

tcc.xsd

```
<?xml version="1.0" encoding="utf-8"?>
<xs:schema xmlns:xs="http://www.w3.org/2001/XMLSchema" elementFormDefault="qualified"
attributeFormDefault="unqualified">
  <xs:annotation>
    <xs:documentation>
      Schema d'alimentation TCC -&gt; PROTIDE
    </xs:documentation>
  </xs:annotation>
  <xs:element name="protide" type="ProtideType" />
  <!-- DEFINITION du type Protide : contient :
- informations sur la remise
- informations sur le remettant et donnees des declarants
-->
  <xs:complexType name="ProtideType">
    <xs:sequence>
      <xs:element name="info" type="InfoType" nillable="false" />
      <xs:element name="remettant" type="RemettantType" nillable="false" />
    </xs:sequence>
  </xs:complexType>
  <!-- INFORMATIONS SUR LA REMISE -->
  <xs:complexType name="InfoType">
    <xs:sequence>
      <xs:element name="numEnvoi">
        <xs:simpleType>
          <xs:restriction base="xs:integer">
            <xs:minInclusive value="1" />
          </xs:restriction>
        </xs:simpleType>
      </xs:element>
      <xs:element name="dateArrete" type="xs:string" nillable="false" />
      <xs:element name="dateCreation" type="xs:dateTime" nillable="false" />
      <xs:element name="env" nillable="false">
        <xs:simpleType>
          <xs:restriction base="xs:string">
            <xs:pattern value="T|P" />
            <!-- T : Test P : Production -->
          </xs:restriction>
        </xs:simpleType>
      </xs:element>
      <xs:element name="correspondant" type="xs:string" nillable="false" minOccurs="0" />
    </xs:sequence>
  </xs:complexType>
  <!-- INFORMATIONS SUR LE REMETTANT ET DONNEES DES DECLARANTS -->
  <xs:complexType name="RemettantType">
    <xs:sequence>
      <xs:element name="infoRem" type="InfoRemType" nillable="false" />
      <xs:element name="declarants" type="DeclarantListType" nillable="false" />
    </xs:sequence>
  </xs:complexType>
  <xs:complexType name="InfoRemType">
    <xs:sequence>
      <xs:element name="prefixe" type="xs:string" nillable="false" />
      <xs:element name="cib" type="xs:string" nillable="false" />
      <xs:element name="suffixe" type="xs:string" nillable="false" />
    </xs:sequence>
  </xs:complexType>
  <xs:complexType name="DeclarantListType">
    <xs:sequence>
      <xs:element name="declarant" type="DeclarantType" nillable="false"
maxOccurs="unbounded" />
    </xs:sequence>
  </xs:complexType>
  <xs:complexType name="DeclarantType">
    <xs:sequence>
      <xs:element name="infoDec" type="InfoDecType" nillable="false" />
      <xs:element name="data" type="DataType" nillable="false" />
    </xs:sequence>
  </xs:complexType>
  <xs:complexType name="InfoDecType">
    <xs:sequence>
      <xs:element name="prefixe" type="xs:string" nillable="false" />
    </xs:sequence>
  </xs:complexType>

```

```

        <xs:element name="cib" type="xs:string" nillable="false" />
        <xs:element name="suffixe" type="xs:string" nillable="false" />
    </xs:sequence>
</xs:complexType>
<xs:complexType name="DataType">
    <xs:sequence>
        <xs:element name="encoursAgreges" type="EncoursAgregedListType" nillable="false"
minOccurs="0" />
        <xs:element name="encoursTpTs" type="EncoursTpTListType" nillable="false"
minOccurs="0" />
    </xs:sequence>
</xs:complexType>
<xs:complexType name="EncoursAgregedListType">
    <xs:sequence>
        <xs:element name="eA" type="EncoursAgregéType" nillable="false" maxOccurs="unbounded"
/>
    </xs:sequence>
</xs:complexType>
<xs:complexType name="EncoursAgregéType">
    <xs:sequence>
        <xs:element name="id" type="IdType" nillable="false" />
        <xs:element name="tP" type="xs:string" nillable="false" />
        <xs:element name="tD" type="xs:string" nillable="false" />
        <xs:element name="sD" type="xs:int" nillable="false" />
        <xs:element name="zD" type="xs:string" nillable="false" />
        <xs:element name="cD" type="xs:string" nillable="false" minOccurs="0" />
        <xs:element name="aD" type="xs:int" nillable="false" minOccurs="0" />
        <xs:element name="tM" type="xs:int" nillable="false" minOccurs="0" />
        <xs:element name="nI" type="xs:string" nillable="false" minOccurs="0" />
        <xs:element name="ma" type="xs:string" nillable="false" minOccurs="0" />
        <xs:element name="mo" type="xs:string" nillable="false" minOccurs="0" />
        <xs:element name="zE" type="xs:string" nillable="false" minOccurs="0" />
        <xs:element name="eR" nillable="false" minOccurs="0">
            <xs:simpleType>
                <xs:restriction base="xs:int">
                    <xs:minInclusive value="0" />
                </xs:restriction>
            </xs:simpleType>
        </xs:element>
        <xs:element name="nC" type="xs:int" nillable="false" />
        <xs:element name="rE" type="xs:int" nillable="false" minOccurs="0" />
    </xs:sequence>
</xs:complexType>
<xs:complexType name="EncoursTpTListType">
    <xs:sequence>
        <xs:element name="eT" type="EncoursTpTType" nillable="false" maxOccurs="unbounded" />
    </xs:sequence>
</xs:complexType>
<xs:complexType name="EncoursTpTType">
    <xs:sequence>
        <xs:element name="dE" type="DetenteurEncoursType" nillable="false"
maxOccurs="unbounded" />
    </xs:sequence>
    <xs:attribute name="id" type="IdType" use="required" />
    <xs:attribute name="is" type="xs:string" use="required" />
    <xs:attribute name="lb" type="xs:string" use="required" />
    <xs:attribute name="nI" type="xs:string" />
    <xs:attribute name="ma" type="xs:string" />
    <xs:attribute name="mo" type="xs:string" />
    <xs:attribute name="pE" type="xs:string" />
    <xs:attribute name="sE" type="xs:int" />
</xs:complexType>
<xs:complexType name="DetenteurEncoursType">
    <xs:sequence>
        <xs:element name="id" type="IdType" nillable="false" />
        <xs:element name="tP" type="xs:string" nillable="false" />
        <xs:element name="tD" type="xs:string" nillable="false" />
        <xs:element name="sD" type="xs:int" nillable="false" />
        <xs:element name="pD" type="xs:string" nillable="false" />
        <xs:element name="sI" type="xs:string" nillable="false" minOccurs="0" />
        <xs:element name="pC" type="xs:string" nillable="false" minOccurs="0" />
        <xs:element name="nT" type="xs:double" nillable="false" />
        <xs:element name="mE" type="xs:int" nillable="false" />
        <xs:element name="rE" type="xs:int" nillable="false" minOccurs="0" />
    </xs:sequence>
</xs:complexType>
<xs:simpleType name="IdType">

```

```

    <xs:restriction base="xs:integer">
      <xs:minInclusive value="1" />
    </xs:restriction>
  </xs:simpleType>
</xs:schema>

```

crprotide.xsd

```

<?xml version="1.0"?>
<xs:schema xmlns:xs="http://www.w3.org/2001/XMLSchema" elementFormDefault="qualified"
attributeFormDefault="unqualified">
  <xs:annotation>
    <xs:documentation>d'alimentation TCC -> PROTIDE
  </xs:documentation>
</xs:annotation>
  <xs:element name="crprotide" type="crProtideType" nillable="false"/>
  <!-- DEFINITION du type crProtide : contient :
informations sur la remise
informations sur le remettant et donnees des declarants
-->
  <xs:complexType name="crProtideType">
    <xs:sequence>
      <xs:element name="info" type="InfoType" nillable="false"/>
      <xs:element name="remettant" type="RemettantType" nillable="false"/>
      <xs:element name="erreurs" type="ErreurListType" nillable="false"
minOccurs="0"/>
    </xs:sequence>
  </xs:complexType>
  <!-- INFORMATIONS SUR LA REMISE -->
  <xs:complexType name="InfoType">
    <xs:sequence>
      <xs:element name="numEnvoi">
        <xs:simpleType>
          <xs:restriction base="xs:integer">
            <xs:minInclusive value="1"/>
          </xs:restriction>
        </xs:simpleType>
      </xs:element>
      <xs:element name="dateArrete" type="xs:string" nillable="false"/>
      <xs:element name="dateCreation" type="xs:dateTime" nillable="false"/>
      <xs:element name="env" nillable="false">
        <xs:simpleType>
          <xs:restriction base="xs:string">
            <xs:pattern value="T|P"/>
            <!-- T : Test P : Production -->
          </xs:restriction>
        </xs:simpleType>
      </xs:element>
      <xs:element name="statut" nillable="false">
        <xs:simpleType>
          <xs:restriction base="xs:string">
            <xs:pattern value="O|N"/>
            <!-- O : Acceptée N : Rejetée -->
          </xs:restriction>
        </xs:simpleType>
      </xs:element>
      <xs:element name="nbErr" nillable="false">
        <xs:simpleType>
          <xs:restriction base="xs:integer">
            <xs:minInclusive value="0"/>
          </xs:restriction>
        </xs:simpleType>
      </xs:element>
      <xs:element name="dateCR" type="xs:dateTime" nillable="false"/>
    </xs:sequence>
  </xs:complexType>
  <!-- INFORMATIONS SUR LE REMETTANT ET DONNEES DES DECLARANTS -->
  <xs:complexType name="RemettantType">
    <xs:sequence>
      <xs:element name="infoRem" type="InfoRemType" nillable="false"/>
      <xs:element name="declarants" type="DeclarantListType" nillable="false"
minOccurs="0"/>
      <xs:element name="erreurs" type="ErreurListType" nillable="false"
minOccurs="0"/>
    </xs:sequence>
  </xs:complexType>

```

```

<xs:complexType name="InfoRemType">
  <xs:sequence>
    <xs:element name="prefixe" type="xs:string" nillable="false"/>
    <xs:element name="cib" type="xs:string" nillable="false"/>
    <xs:element name="suffixe" type="xs:string" nillable="false"/>
  </xs:sequence>
</xs:complexType>
<xs:complexType name="DeclarantListType">
  <xs:sequence>
    <xs:element name="declarant" type="DeclarantType" nillable="false"
maxOccurs="unbounded"/>
  </xs:sequence>
</xs:complexType>
<xs:complexType name="DeclarantType">
  <xs:sequence>
    <xs:element name="infoDec" type="InfoDecType" nillable="false"/>
    <xs:element name="data" type="DataType" nillable="false"/>
    <xs:element name="erreurs" type="ErreurListType" nillable="false"
minOccurs="0"/>
  </xs:sequence>
</xs:complexType>
<xs:complexType name="InfoDecType">
  <xs:sequence>
    <xs:element name="prefixe" type="xs:string" nillable="false"/>
    <xs:element name="cib" type="xs:string" nillable="false"/>
    <xs:element name="suffixe" type="xs:string" nillable="false"/>
  </xs:sequence>
</xs:complexType>
<xs:complexType name="DataType">
  <xs:sequence>
    <xs:element name="encoursAgreges" type="EncoursAgregeListType"
nillable="false" minOccurs="0"/>
    <xs:element name="fluxAgreges" type="FluxAgregeListType" nillable="false"
minOccurs="0"/>
    <xs:element name="encoursTpTs" type="EncoursTpTListType" nillable="false"
minOccurs="0"/>
  </xs:sequence>
</xs:complexType>
<xs:complexType name="EncoursAgregeListType">
  <xs:sequence>
    <xs:element name="eA" type="EnregistrementType" nillable="false"
maxOccurs="unbounded"/>
  </xs:sequence>
</xs:complexType>
<xs:complexType name="FluxAgregeListType">
  <xs:sequence>
    <xs:element name="fA" type="EnregistrementType" nillable="false"
maxOccurs="unbounded"/>
  </xs:sequence>
</xs:complexType>
<xs:complexType name="EncoursTpTListType">
  <xs:sequence>
    <xs:element name="eTpT" type="EnregistrementType" nillable="false"
maxOccurs="unbounded"/>
  </xs:sequence>
</xs:complexType>
<!--types generaux -->
<xs:complexType name="EnregistrementType">
  <xs:sequence>
    <xs:element name="id" type="IdType" nillable="false"/>
    <xs:element name="erreurs" type="ErreurListType" nillable="false"/>
  </xs:sequence>
</xs:complexType>
<xs:complexType name="ErreurListType">
  <xs:sequence>
    <xs:element name="err" type="ErreurType" nillable="false"
maxOccurs="unbounded"/>
  </xs:sequence>
</xs:complexType>
<xs:simpleType name="IdType">
  <xs:restriction base="xs:integer">
    <xs:minInclusive value="1"/>
  </xs:restriction>
</xs:simpleType>
<xs:complexType name="ErreurType">
  <xs:sequence>
    <xs:element name="code" nillable="false">

```

```

        <xs:simpleType>
            <xs:restriction base="xs:string">
                <xs:minLength value="4"/>
                <xs:maxLength value="4"/>
            </xs:restriction>
        </xs:simpleType>
    </xs:element>
    <xs:element name="libelle" nillable="false">
        <xs:simpleType>
            <xs:restriction base="xs:string">
                <xs:minLength value="1"/>
                <xs:maxLength value="100"/>
            </xs:restriction>
        </xs:simpleType>
    </xs:element>
</xs:sequence>
</xs:complexType>
</xs:schema>

```

relance.xsd

```

<?xml version="1.0"?>
<xs:schema xmlns:xs="http://www.w3.org/2001/XMLSchema" elementFormDefault="qualified"
attributeFormDefault="unqualified">
    <xs:annotation>
        <xs:documentation>d'alimentation TCC -> PROTIDE
    </xs:documentation>
</xs:annotation>
    <xs:element name="relance" type="relanceType" nillable="false"/>
    <xs:complexType name="relanceType">
        <xs:sequence>
            <xs:element name="remettant" type="RemettantType" nillable="false"/>
        </xs:sequence>
    </xs:complexType>
    <!-- INFORMATIONS SUR LE REMETTANT ET DONNEES DES DECLARANTS -->
    <xs:complexType name="RemettantType">
        <xs:sequence>
            <xs:element name="infoRem" type="InfoRemType" nillable="false"/>
            <xs:element name="declarants" type="DeclarantListType" nillable="false"/>
        </xs:sequence>
    </xs:complexType>
    <xs:complexType name="InfoRemType">
        <xs:sequence>
            <xs:element name="prefixe" type="xs:string" nillable="false"/>
            <xs:element name="cib" type="xs:string" nillable="false"/>
            <xs:element name="suffixe" type="xs:string" nillable="false"/>
        </xs:sequence>
    </xs:complexType>
    <xs:complexType name="DeclarantListType">
        <xs:sequence>
            <xs:element name="declarant" type="DeclarantType" nillable="false"
maxOccurs="unbounded"/>
        </xs:sequence>
    </xs:complexType>
    <xs:complexType name="DeclarantType">
        <xs:sequence>
            <xs:element name="infoDec" type="InfoDecType" nillable="false"/>
            <xs:element name="dateArrete" type="xs:string" nillable="false"
maxOccurs="unbounded"/>
        </xs:sequence>
    </xs:complexType>
    <xs:complexType name="InfoDecType">
        <xs:sequence>
            <xs:element name="prefixe" type="xs:string" nillable="false"/>
            <xs:element name="cib" type="xs:string" nillable="false"/>
            <xs:element name="suffixe" type="xs:string" nillable="false"/>
        </xs:sequence>
    </xs:complexType>
</xs:schema>

```